



Indemnisation assurances auto

Par **vava97232**, le **17/12/2012 à 18:14**

bonjour,

Suite à un sinistre que j'ai eu depuis [fluo]octobre 2011[/fluo], ma compagnie d'assurances à conclu ma responsabilité à 50%. Ils m'ont informé de faire établir un devis et une facture et que si la facture ne dépassait pas [fluo] 600.00 euros[/fluo], ils ne vont pas faire expertiser. Mon garagiste m'a facturé les réparations à 504.00 euros, facture que je leur ai fournie, quelques mois après [fluo](octobre 2012)[/fluo] je reçois un courrier me disant de leur faire parvenir un RIB pour le versement des indemnités, ce que je me presse de faire. Voyant que les semaines passent et toujours pas de remboursement, je les contacte, par deux fois je retransmet ce RIB par courriel, on me fait savoir que le remboursement ne va pas tarder. encore des semaines d'attente, je les recontacte avec un ton plus ferme, ils me répondent que dans mon dossier pas de RIB qui finalement a été retrouvé. encore une fois le paiement va arriver, aujourd'hui je reprends contact pour savoir où ça en est ils me font savoir que je ne serais pas indemnisé parce que vendredi un expert est passé et il trouve les heures de main-d'œuvre trop importantes pour être indemnisées.

Je voudrais savoir si cela est légal et sinon quels sont les recours pour me faire indemniser par cette assurance.

merci